



## Pourquoi le Sgen-CFDT n'a pas signé le protocole direction d'école

- ↳ Depuis des années, le Sgen-CFDT demande que les questions de la direction et du fonctionnement de l'école fassent l'objet de négociations au plan national.
- ↳ Depuis des années, le Sgen-CFDT demande que soient reconnus l'accroissement des charges et des responsabilités qui pèsent sur les écoles et que soit prise en compte notamment la demande très forte exprimée par les collègues : davantage de temps pour répondre aux missions de l'école.
- ↳ Aujourd'hui, des négociations ont eu lieu avec le ministère de l'Éducation nationale. Pour la première fois, la nécessité d'étendre le champ des décharges et d'attribuer une assistance administrative à la direction d'école a été reconnue.

**Mais on ne saurait se contenter de principes.**

### Les mesures ministérielles :

- **sont bien trop limitées** : elles ne concernent que les directions d'école à 4 classes et n'apportent pas de réponse à la revendication du temps pour l'école,
- **reposent sur de mauvaises solutions** : leur mise en œuvre produira davantage d'effets négatifs qu'une amélioration de la situation.



## ➔ Aide administrative : recours aux EVS

L'assistance accordée à toutes les écoles se ferait par des EVS (Emplois Vie Scolaire)

- ➔ sans qualification
- ➔ embauchés sur des contrats de 10 mois
- ➔ à raison de 26 h par semaine rémunérés au Smic horaire
- ➔ sans formation

Ces emplois sont bien moins favorables pour les personnes concernées mais aussi pour les écoles que ceux des aides-éducateurs.

## ➔ Décharges pour les écoles à 4 classes

Cette décharge n'est rendue possible que par la suppression d'un stage en responsabilité des PE2 et sa transformation en stage filé (1 journée par semaine tout au long de l'année).

Cette mesure va entraîner :

- ➔ un traitement inéquitable des stagiaires PE2
- ➔ une désorganisation du système actuel de décharge et de remplacement
- ➔ une diminution du potentiel déjà très réduit des moyens de formation continue
- ➔ un déséquilibre de l'ensemble de la formation initiale et le risque qu'une partie de la responsabilité de celle-ci soit transférée aux directeurs d'école

### EVS : le Sgen-CFDT propose

- ➔ recrutement de titulaires du baccalauréat
- ➔ contrat de 3 ans
- ➔ actions de formation initiale à l'emploi
- ➔ aide à la validation des acquis de l'expérience (VAE)
- ➔ engagement du MEN sur des perspectives d'avenir professionnel

### Stage filé du PE2 : le Sgen-CFDT propose

- ➔ un stage filé conçu dans un projet de formation
- ➔ un stage faisant l'objet d'un contrat entre le stagiaire, l'école et l'IUFM précisant : l'encadrement pédagogique, durée du stage, liens avec le mémoire professionnel, ...
- ➔ un stage réduit à quelques semaines et précédé d'un stage de pratique accompagnée dans l'école concernée
- ➔ un stage préparé, suivi et évalué
- ➔ un renforcement du nombre de formateurs et des moyens qui leur sont attribués